Certification - réunion avec les OSPs le 18/04/2012

RAPPEL DES OBLIGATIONS STATUTAIRES

1. ELIGIBILITE:

Les candidats doivent être AST sans restriction de carrière depuis 3 ans et doivent être de grade AST5 avant de pouvoir être nommé AD.

2. CRITERES DE SELECTION:

- les rapports d'évaluation (pouvant inclure une évaluation du potentiel à partir du grade AST4)
- Niveau d'études et formations suivies
- Besoins des services
- Le droit d'aller en appel de la décision
- Liste des candidats étudiée par le Comité paritaire pour opinion
- Liste finale arrêtée par l'AIPN

3. PROGRAMME DE FORMATION:

- Est organisé au niveau interinstitutionnel à partir du mois de mai.
- Présentation des épreuves d'examen.

4. NOMINATION SUR UN POSTE AD:

- Le grade et l'échelon restent inchangés.
- Perte de l'ancienneté dans le grade.
- Maximum de 20% de nomination de certifiés par rapport au total de nouveaux recrutements d'AD.

PRINCIPES POSSIBLES DE GESTION / REFLEXION

- Simple
- Strict
- Equitable
- Compréhensible
- Transparent
- Transition en douceur
- Rentable
- Garantie des droits acquis

PROBLEMES IDENTIFIES

Pourquoi vouloir absolument changer les DGEs?

Comment expliquer que seul un faible pourcentage (15%) de certifiables soit devenu AD?

Nécessité de la constitution obligatoire d'une réserve de postes 'à certifier' par les DGs

Système compliqué et opaque, le processus de sélection est incompréhensible

Aucune garantie pour les lauréats d'obtenir un poste AD

Pourquoi certains ne souhaitent pas s'inscrire à la formation? (Perte de sac à dos, pas d'avantage financier)

Changer la culture de la certification au niveau des DGs

Pas de remise en question du statut de certifiable dans le temps

Pas de date d'expiration des listes

MODIFICATION DU SYSTEME – PISTES DE REFLEXION

Prise en compte qualitative des tâches réellement effectuées au niveau AD

Notation de la hiérarchie sur la qualité des tâches de type AD (note de 1 à 10 par ex)

Examens locaux au niveau des DGs

Justifier les changements de potentiel lors de changement de supérieur hiérarchique

Pas de 'Free pick' pour les DGs

Etablir un système reprenant l'historique maintenant l'acquis des années précédentes

Formation ouverte uniquement aux vrais ASTs

Admissibilité à la formation à partir du grade AST5

Quota obligatoire de nomination des certifiés pour toutes les DGs (10%)

Garder un quota 60/40

Prendre en compte uniquement l'expérience dans les institutions et non les diplômes universitaires

Garantir l'accès pour les non-universitaires

Augmenter la satisfaction des candidats et le bénéfice pour les institutions
Pas de changement inutile
Ne Pas favoriser les non-universitaires
Favoriser les non-universitaires (x2)
Egalité de traitement
Importance de l'expérience professionnelle
Continuité
Nomination sur poste AD garantie
Transparence